

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le - 9 AVR. 2019

ID : 031-213105612-20190409-2019_12-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN

Étaient absents ayant donné procuration : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION 2019/12

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2019/02 du Conseil d'Administration du 14 mars 2019

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/02 rédigé suite à la séance du 14 mars 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2019/02 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 14 mars 2019.

Pour copie conforme,
P/Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

- Transmis le
- Affiché le

- 9 AVR. 2019

- 9 AVR. 2019



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Procès-verbal n° 2019/02

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

☎ 05.62.79.86.16

Séance du
14 mars 2019

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 8 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE DA PONTE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT),

Était absente excusée : MME MICHELE CHAVE

Ordre du jour :

1. Adoption du Procès-Verbal 2019-01 du Conseil d'Administration du CCAS du 31 janvier 2019.
2. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019
3. Demande de participation financière de l'Association Familiale Cantonale (AFC) dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental pour la création d'une Résidence Autonomie.
4. Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Association ACTION.
5. Convention ANCV. Renouvellement de la convention pour le programme Séniors en Vacances 2019.
6. Aides financières.

1. Adoption du Procès-Verbal n°2019/01 du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/01 rédigé suite à la séance du 31 janvier 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2019/01 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019.

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales*) et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (*T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury*).

A ce titre, Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2019 à partir des axes présentés dans le rapport joint à la présente et qui serviront de base à la construction du projet de budget 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Confirme :

A l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Demande de participation financière de l'Association Familiale Cantonale (AFC) dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental pour la création d'une Résidence Autonomie

Monsieur Le Président a quitté le Conseil d'Administration à compter du point 3, ce qui a modifié le nombre de membres présents comme suit :

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 3

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'AFC s'est positionnée pour répondre à un appel à projet de Conseil Départemental 31 pour la création de places en résidence autonomie, sur la Commune de L'Union.

Les résidences autonomie (ancien foyers-logements) sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs, souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré, les tarifs étant encadrés par le Conseil Départemental.

L'implantation d'une telle structure sur notre commune viendrait enrichir l'offre de logements proposés aux séniors qui souhaitent quitter leur domicile, tout en conservant une certaine autonomie, et serait complémentaire aux offres proposées dans le cadre de la résidence autonomie.

La Mairie de L'Union soutient ce projet porté par l'AFC, auquel sont également associés le promoteur immobilier Linkcity et le bailleur social SA Les Chalets.

Le projet pour la Commune de l'Union prévoit la création de 80 places.

Au vu des délais impartis pour répondre à cet appel à projet, (3 mois), et de l'importance du dossier à constituer pour produire une réponse cohérente et de qualité, susceptible d'être retenue par le département, l'AFC a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien ce projet.

Le montant total de cette mission d'assistance s'élève à 14 499.60 €.

L'AFC sollicite aujourd'hui le CCAS pour participer à hauteur de 25% au montant de ses frais, les 75% restants étant répartis entre l'AFC, Linkcity et Les Chalets.

Au vu de ces éléments, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le versement de la somme de 3 624 € à l'AFC pour participer aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places en résidence autonomie.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver la proposition de Madame La Vice-Présidente pour le versement de la somme de 3 624 € à l'AFC pour participer aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places en résidence autonomie

4. Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Association ACTIOM

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération 2018-05 en date du 13 mars 2018, le CCAS a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM, visant à améliorer l'accès à une mutuelle, pour une durée d'un an.

Cette convention arrivant à son terme en mars 2019, il convient aujourd'hui de se prononcer sur son renouvellement.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que des modifications avaient été apportées à cette convention, visant à renforcer le cadre du partenariat. Pour l'essentiel, il était demandé à l'association de veiller à assurer ses permanences dès lors que des rendez-vous avaient été fixés et d'assurer les missions de conseil auprès des bénéficiaires. Ces engagements ayant été respectés par l'Association, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et de l'autoriser à signer ladite convention.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et de l'autoriser à signer ladite convention

5. Convention ANCV – Renouvellement de la convention pour le programme *Séniors en Vacances* 2019

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération en date du vingt octobre 2014, il avait été approuvé la signature d'une convention pour adhérer à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Pour l'année 2019, le tarif des séjours est le suivant :

- 402 € TTC pour un séjour d'une durée de 8 jours/7nuits

Le montant de l'aide financière de l'ANCV pour ce séjour est de 160 €, ramenant le tarif à 242 € pour les personnes éligibles à l'aide, en fonction de leurs ressources.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cet engagement et de l'autoriser à signer la convention ANCV 2019 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à renouveler cet engagement et à signer la convention ANCV 2019, l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

6. Aides financières

4 dossiers ont été présentés en séance. Les 4 dossiers ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 1060,00 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2019 du C.C.A.S. soit sur la section de fonctionnement, article 6561 pour les aides et secours, soit sur la section investissement, article 6562 pour les prêts.

La séance a été levée à 19 heures 45.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS





Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
Mme Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	

Transmis-le
Affiché le